

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le mercredi 24 novembre 2021 à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Annie DA COSTA, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Philippe BERNARD, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Sandrine LETIERCE,

Absents excusés : Frédéric NARDELLO, Cédric BELLEGUEULLE

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

PRIX DE L'EAU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir le prix de vente de l'eau par la commune pour pouvoir continuer de bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau.

En effet, l'Agence de l'eau ne subventionne plus les travaux si le prix de l'eau fixé par la commune n'est pas au minimum de 1.30 € HT du m3.

Le conseil municipal a décidé depuis 2020 d'augmenter progressivement le tarif de l'eau. Il était à 1.20€ en 2021, Monsieur le Maire propose pour l'année 2022 que le prix de l'eau soit fixé à 1.30 € HT du m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le tarif de l'eau à 1.30 € HT le m3 à compter du relevé du premier trimestre 2022.
- Le prix du m3 d'eau relatif à l'assainissement fixé par le CCTNP est prévu à 1.50€ HT à partir du prochain relevé.
- La CCTNP a aussi fixé le coût de la location de la boîte de raccordement à 20€ par semestre.

PROJET D'EXTENSION EAU

Le Maire présente au conseil municipal le devis concernant l'approvisionnement en eau d'une maison située à 1,5km de la commune au lieu-dit « le fief d'amour » et n'ayant pas l'eau courante.

Pour cela, des devis ont été faits et le raccordement peut se faire à partir de la station de la commune de Poulainville. Le devis s'élève à 75 000€ HT.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention Etat DETR à hauteur de 35% : 26 250€

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propre : 63 750€ dont TVA : 15 000€

INFOS DIVERSES

Présence de DARRAS-FAUVET : Les conseillers départementaux ont présenté au conseil municipal le rôle et les actions du conseil départemental. Ils ont répondu à différentes questions.

Vente des maisons : Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le notaire de Villers-Bocage a estimé la vente d'une maison vide à hauteur de 200 000€. Concernant les deux maisons en gardant l'un des locataires, la commune pourrait trouver acheteur à hauteur 350 000€. Les conseillers demandent à Monsieur le Maire de faire faire des estimations complémentaires à deux agences différentes.

Spectacle de Noël : Le spectacle se tiendra le 21 décembre, une interrogation suite à la pandémie : Pourrions-nous servir une collation aux participants ?

Bilan des travaux

- Salle socioculturelle : Monsieur le Maire rappelle qu'il a exigé que les factures des travaux soient arrivées en Mairie pour fin novembre afin de pouvoir percevoir le versement des subventions dès cette année. Il rappelle toutefois que les travaux des toilettes extérieurs ne seront pas terminés à cette date.
- Voirie : La rue des peupliers sera réalisée en enrobés en accord avec la CCTNP. Les travaux devraient se terminer définitivement vers le 05 décembre, cependant les poteaux béton ne peuvent être retirés car Orange n'a pas encore réalisé ses travaux de raccordement des particuliers.
- Vidéosurveillance : les travaux doivent commencer fin novembre, l'installation du pôle logistique se fera au sein de la mairie aux alentours du 15 décembre. Le relai de toutes les caméras sera situé dans le clocher de l'église.

La séance s'est clôturée à 20h30.

Annie DA COSTA

